

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Au clergé de son diocèse

CINQUANTENAIRE DE LA PROMULGATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE

{ Archevêché de Montréal,
le 30 novembre 1903.

Mes chers collaborateurs,

Le monde catholique se prépare à célébrer avec éclat le cinquantième anniversaire du jour mémorable où fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Léon XIII, de glorieuse mémoire, voulant, avant de mourir, donner à l'auguste Mère de Dieu un suprême témoignage de vénération et d'amour filial, institua une commission cardinale chargée d'organiser ces fêtes jubilaires.

Le premier acte du pontificat de Notre Saint-Père le Pape Pie X fut de confirmer dans ses charges et dans ses privilèges la commission établie par son illustre prédécesseur.

Les éminentissimes membres de cette commission ont déjà fait connaître le programme des solennités qui auront lieu à Rome en décembre 1904, ainsi que leurs intentions relativement à la participation de tous les fidèles aux hommages dus à la Vierge Immaculée, au cours de l'année jubilaire qui s'ouvrira le 8 décembre prochain.

En conformité avec les désirs exprimés par Sa Sainteté, voici ce que j'ai cru devoir régler :

1o La fête de l'Immaculée Conception sera célébrée mardi prochain avec la plus grande solennité possible, et vous inviterez les fidèles à faire la sainte communion ce jour-là.